

Compte-rendu de la séance du
Conseil Municipal
Badaroux

Vendredi 25 SEPTEMBRE 2015
18 HEURES 30

Sous la présidence de Régis TURC, Maire.

Etaient présents :

*Laurence BALESTRI, Gilles BRAJON, Christophe CAYROCHE, adjoints,
Marie-Hélène BRUEL, Isabelle LAURAIRE, Marion CHANEAC, Christelle FIRMIN,
Benoît VALARIER, André BARBAUX, Christophe MOULIN, Jean SABATIER*

Etaient absents excusés : *Corinne TRANCHAT, Noé LAURENÇOT,*

Ont donné pouvoir : *Katia TONDUT à Régis TURC.*

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales, Mme Laurence BALESTRI a été désignée, **secrétaire de
séance.**

Points à l'ordre du jour

Compte-rendu de la séance du 30 Juillet 2015

Il est approuvé à l'unanimité.

Projets de contrats Territoriaux (2015 – 2017)

Le Conseil Municipal a approuvé divers projets de travaux pour la période 2015 – 2017, a proposé de les inscrire dans les Contrats Territoriaux du Département de la Lozère et s'est engagé à ne pas commencer ces travaux avant d'avoir reçu l'accusé de réception du dossier de demande de subvention.

Ces projets sont les suivants :

Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
Remise en état du Pont de Nojaret	9 165	2 749,50	2015
Chloration de l'eau potable	19 741	5 922	2015
Séparation des réseaux eaux usées/pluviales quartier des Combes, Chênes, Coustète ...	59 645	29 823	2015
Construction d'un poste de relevage secteur du Chambon	74 000	37 000	2016
Construction d'un poste de relevage Chemin du Rastel	74 000	37 000	2016
Alimentation en eau potable du Hameau des Bories	250 000	125 000	2017
Station d'épuration	465 520	232 760	2017
Extension de la salle de la Biogue existante	159 824	55 938,40	2016
Construction d'une halle multifonctions près de l'Ecole Publique Eliane Rajchnudel	350 000	122 500	2017
Aménagement du site de la Tourette	168 000	58 800	2017
Travaux de voirie 2016	50 000	20 000	2016
Travaux de voirie 2017	50 000	20 000	2017

Admissions en non - valeur

Le Conseil Municipal a admis en non - valeur la somme de 88.06 € sur le budget communal et la somme de 1.01 € sur le budget eau/assainissement, ce qui correspond aux pertes sur créances irrécouvrables sur les factures « cantine et eau ».

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de granulés de bois de chauffage

Le Conseil Municipal a approuvé le principe de création d'un groupement de commande publique pour la fourniture et la livraison de granulés de bois de chauffage, constitué par la Commune de Badaroux et la Communauté de Communes « Cœur de Lozère », a désigné un représentant titulaire : Régis TURC et un suppléant : Gilles BRAJON, amenés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Mise en accessibilité de bâtiments publics Autorisation de présentation de validation de l'Ad'Ap

Monsieur le Maire est autorisé à présenter la demande de validation d'Approbation d'agenda d'Accessibilité programmée, pour divers bâtiments publics. (l'Ad'Ap).



Monsieur le Maire ayant compétence du Conseil Municipal en date du 28.03.2014, informe l'assemblée :

- Qu'il a signé **le renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** du 01.09.2015 au 31.08.2016 «assistante d'enfants à l'Ecole Eliane RAJCHNDEL», à raison de 20 heures par semaine. L'Etat prendra en charge 60% de la rémunération correspondant au SMIC.
- Qu'il a signé **un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)** du 01.09.2015 au 31.08.2016, pour assurer l'entretien des voiries communales, à raison de 20 heures par semaine. L'Etat prendra en charge 80% de la rémunération correspondant au SMIC.
- Qu'il a signé une convention avec **SODEXO**, « La Société Française de Restauration », remplaçante de SCOLAREST. **Les tarifs de la cantine** pour la rentrée scolaire **2015-2016** restent fixés à 3,56 €.

- Qu'il a signé une convention dénommée « **le sapeur- pompier volontaire** » entre le SDIS et la Commune de Badaroux, pour préciser les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation pendant le temps de travail de Christophe BOUQUET, agent de la Commune.
- qu'il a signé une convention de mise à disposition de **matériel de sécurité routière** avec la D.D.T. pour une période déterminée. Le radar pédagogique sera assuré par la Commune.

Questions diverses

Ecole Eliane RAJCHNUDEL : Mme Laurence BALESTRI a remis aux Conseillers Municipaux le règlement intérieur de la cantine scolaire. Les menus seront diffusés sur le site internet de la Mairie.

Clôture de la séance à 19 h 45

**Le Maire,
Régis TURC**